



MLP

## DECISION N°211

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

### SPECTACLE CULTUREL ECOLES ELEMENTAIRES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la municipalité offre chaque année à l'automne un spectacle aux élèves des écoles élémentaires de Pompey,

Vu la proposition de la compagnie HELIOTROPE THEATRE en date du 14 février 2023,

Le Maire,

### D E C I D E

- **de signer** avec la compagnie HELIOTROPE THEATRE dont le siège est situé à 88303 NEUFCHATEAU, représentée par Sophie GERARDIN, membre du conseil collégial, un contrat ayant pour but la production au centre socioculturel de Pompey les **16 et 17 octobre 2023**, de 4 représentations du spectacle intitulé « POUCKET » pour les élèves des 12 classes des écoles élémentaires de Pompey, à raison de deux représentations par jour à 10h15 et 14h15

La participation de la commune, fixée à 1550 euros, frais de déplacement inclus, est prévue au budget de l'exercice 2023.

Pompey, le 16 mai 2023



Le Maire,

Laurent TROGRILIC